

SEANCE DU 03 DECEMBRE 2014

PRESENTS : FOURNET, CAVALLI, URBAIN, ORLIANGES,
BOURG, LAIR, COURTEIX, BOINET, NAUCHE,
LESTANG, MEUNIER, MAURY, LAVAL,
BENSADOUN

ABSENTS : GIOUX

SECRETARE : Madame BOURG Brigitte a été élue Secrétaire.

Après lecture le P V de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

MAISON DE RETRAITE

Le maire fait état d'un courrier émanant de l'ARS et du Conseil Général portant menace de suppression d'au moins 20 lits : à la suite de ce courrier le Maire a contacté Madame la Députée, les sénateurs et informe qu'un rendez-vous à ce sujet aura lieu avec Monsieur BONNET, Président du Conseil Général le 10 décembre.

DOTATIONS DE L'ETAT

Il apparaît que la Commune de BUGEAT aurait une diminution d'environ 10.000 €uros pour 2015.

KIT DECHETS

Ils sont disponibles à la Mairie, ont été distribués et les demandes supplémentaires seront satisfaites en janvier.

CONTENEURS

L'ensemble du parc a été renouvelé et de nouveaux conteneurs ont été installés près de l'école.

VIDANGE DE L'ETANG

Elle n'a pu être effectuée à cause du niveau de la Vézère, suite aux précipitations et elle est reportée au printemps suivant la réglementation en vigueur.

INDEMNITES ET PRIMES

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le régime indemnitaire pour le personnel communal, ainsi que la réglementation en vigueur.

Il propose compte tenu de toutes ces indications de déterminer pour la collectivité les cadres d'emploi et grades bénéficiaires, ainsi que les montants de référence et coefficients applicables (montants de référence au 01/07/2010)

INDEMNITE FORFAITAIRE POUR TRAVAUX
SUPPLEMENTAIRES

Secrétaire de Mairie

Montant de référence : 1 078,73 € - coef : 4,4

Crédit global : 5 000,00 €

INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE

Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe

Montant de référence : 476,10 € - coef : 4,4

ASEM Principal 1^{ère} classe

Montant de référence : 476,10 € - coef : 2,23

ASEM Principal 2^{ème} classe

Montant de référence : 469,67 € - coef : 2,23

Agent technique territorial Principal 2^{ème} classe

Montant de référence : 469,67 € - coef : 2,40

Adjoint technique territorial 2^{ème} classe

Montant de référence : 449,29 – coef : 2,45

Crédit global : 17 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- décide d'instituer les indemnités et primes proposées à compter de 2014

- décide que ces primes et indemnités pourront être modulées par le Maire en fonction du service rendu et des arrêts de maladie

- décide que ces primes et indemnités seront versées avec les salaires de décembre

- décide que ces primes et indemnités seront revalorisées automatiquement avec pour base le dernier montant de référence connu. Le crédit global annuel étant revalorisé en fonction de la hausse des montants de référence.

- décide que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

VENTE DU CAMPING DES TROIS PONTS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé par sa délibération n° 2014-30, en date du 10 septembre 2014, la mise en vente du camping municipal, dit « Camping des 3 Ponts ».

Il indique qu'à la suite de la recherche d'acquéreurs pour ce camping, quatre candidats ont présenté un dossier. Ces dossiers ont été analysés et classés par la commission tourisme. Suite au rapport de cette dernière, il a été décidé de retenir le candidat proposé par la commission.

Considérant que la recherche et le choix de l'acquéreur potentiel se sont déroulés conformément aux préconisations du Conseil Municipal en terme de publicité, de mise en concurrence et de prix de vente :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- décide de vendre à Mme et M BERTAUD, au prix de 205 200,00 €, payable par échéances mensuelles de 1 710,00 €, sur la commune de BUGÉAT (Corrèze), 16, Rue des 3 Ponts :

1° Un ensemble de terrains cadastrés :

SEANCE DU 03 DECEMBRE 2014

| Plan | N° | Adresse | Contenance |
|------|-------|-------------------------|-----------------|
| A | 694 * | 16, Rue des Trois Ponts | 70 a 92 ca |
| A | 695 * | Les Trois Ponts | 11 a 74 ca |
| A | 696 | Les Trois Ponts | 58 a 93 ca |
| A | 697 | Les Trois Ponts | 3 ha 57 a 53 ca |
| A | 698 | Les Trois Ponts | 12 ca |
| A | 699 | Les Trois Ponts | 43 a 90 ca |
| A | 700 | Les Trois Ponts | 17 a 20 ca |
| A | 701 | Les Trois Ponts | 14 a 00 ca |
| A | 703 | Les Trois Ponts | 35 a 45 ca |
| A | 704 | Les Trois Ponts | 5 a 85 ca |
| A | 949 | Les Trois Ponts | 5 a 62 ca |
| A | 1027 | Les Trois Ponts | 13 a 20 ca |
| A | 1113 | Les Trois Ponts | 2 ha 17 a 12 ca |

*Nouveau numéro en cours d'attribution

2° Les constructions, aménagements et équipements divers y attachés, à savoir :

- Bâtiment d'accueil avec logement de cinq pièces
- Chalets (6)
- Bungalows (15)
- Gymnase et salon
- Court de tennis en dur
- Mini golf
- Blocs sanitaires (2)
- Buanderie
- Local poubelles
- Emplacements viabilisés (150)

La totalité formant un camping dénommé « Les Trois Ponts »

- donne tous pouvoirs à son Maire pour effectuer toutes les démarches, signer toutes les pièces et, en particulier, l'acte de vente à intervenir

LOYER LOGEMENTS MAIRIE

Le Maire indique que les 2 logements situés dans le bâtiment de la Mairie sont en mauvais état et que des travaux doivent être réalisés. Il précise que l'un est libre et que l'autre va le devenir dans un proche avenir et que dans ces conditions il faut fixer un loyer mensuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents décide :

- de fixer le loyer mensuel à 300,00 €, plus 50,00 € de charges et ce à compter de la signature d'un bail avec un prochain locataire.

PROJET 2015

* Panneau affichage : la commission propose un panneau d'affichage d'un coût de 15.000,00 €uros HT, auxquels s'ajoutent les frais d'installation et de fonctionnement.

* WC publics : Monsieur ORLIANGES indique que le coût pour un module auto-nettoyant serait de l'ordre de 28.000,00 euros, qu'une subvention du FISAC pourrait être obtenue.

* Routes : la commission des travaux choisira le programme 2015 sachant que le montant annuel pourrait être de 50.000,00 €uros environ.

* Station d'épuration : Une réunion aura lieu le lundi 15 décembre avec le Syndicat de la Diège.

* Renouvellement du tracteur

* travaux au 1000 club

Tous les projets de travaux seront validés lors de la préparation du budget.